

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Etaient présents : M. ANCELET Benoît – M. BEAUVILAIN Dylan – Mme BORGES Perrine – Mme CAIL Marie-Béatrice – Mme CAVRIL Isabelle – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme COCHARD Aurore – M. COUTO José – Mme CRETON Stéphanie – Mme DECOTTE Valérie – M. DELCROIX Sébastien – M. DELVALLEE Pascal – M. DETRAIT Michel – Mme DUPIRE Agnès – M. DUPONT Jérôme – Mme GILLOT Séverine – M. HERBAUT Jean-Jacques – M. HUVELLE Richard – M. LEBRUN Willy – Mme LEGER Roselyne – M. LEMIRE Régis – M. LEONARD Laurent – Mme VANDY Hélène

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil Municipal afin que cette élection se déroule à huis clos, conformément à l'article L 2121-18 du CGCT et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19.

VOTE : 23 VOIX POUR

Monsieur DETRAIT Michel donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2020.

La liste conduite par Monsieur LEBRUN Willy – tête de liste « Les Pontois au cœur des projets » a recueilli 272 suffrages et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

Monsieur LEBRUN Willy – Madame CAVRIL Isabelle – Monsieur DUPONT Jérôme

La liste conduite par Monsieur DETRAIT Michel – tête de liste « Pont sur Sambre une envie, un avenir » a recueilli 663 Suffrages et a obtenu 20 sièges

Sont élus :

Monsieur DETRAIT Michel – Madame DUPIRE Agnès – Monsieur DELCROIX Sébastien – Madame COCHARD Aurore – Monsieur HUVELLE Richard – Madame CAIL Marie-Béatrice – Monsieur HERBAUT Jean-Jacques – Madame CRETON Stéphanie – Monsieur COUTO José – Madame BORGES Perrine – Monsieur LEONARD Laurent – Madame LEGER Roselyne – Monsieur ANCELET Benoît – Madame VANDY Hélène – Monsieur LEMIRE Régis – Madame GILLOT Séverine – Monsieur DELVALLEE Pascal – Madame ANSIEAU Valérie – Monsieur BEAUVILLAIN Dylan – Madame CHANDELIER Sylvie.

Monsieur DETRAIT Michel déclare le Conseil Municipal installé tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur DETRAIT Michel, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir : Monsieur HERBAUT Jean-Jacques

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur HERBAUT Jean-Jacques, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres »

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue » ; il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »

Monsieur HERBAUT Jean-Jacques sollicite les deux candidats les plus jeunes comme assesseurs. M BEAUVILAIN Dylan et M. DELCROIX Sébastien acceptent de constituer le bureau.

Un secrétaire de séance est désigné : Madame BORGES Perrine

1. Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame BORGES Perrine pour assurer ces fonctions.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. DELCROIX Sébastien, M. BEAUVILAIN Dylan

Monsieur le doyen d'âge rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur DETRAIT Michel propose sa candidature au nom de la liste « Pont sur Sambre une envie, un avenir »

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	23
- bulletins blancs ou nuls :	2
- suffrages exprimés :	21
- majorité absolue :	11

Ont obtenu :

Monsieur DETRAIT Michel : 21 Voix

M. DETRAIT Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article **L2122-2** du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité des présents, à **6** le nombre des adjoints au Maire.

VOTE : 23 VOIX POUR

3. Election des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.
Liste de Monsieur DELCROIX Sébastien : « Pont sur Sambre, une envie, un avenir »

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultats :

Liste de Monsieur DELCROIX Sébastien « Pont sur Sambre une envie, un avenir » : 19 Voix

La liste « Pont sur Sambre une envie, un avenir » ayant obtenu la majorité absolue

Sont élus adjoints :

M. DELCROIX Sébastien, 1^{er} adjoint

Mme DUPIRE Agnès, 2^{ème} adjoint

M. HUVELLE Richard, 3^{ème} adjoint

Mme COCHARD Aurore, 4^{ème} adjointe

M. HERBAUT Jean-Jacques, 5^{ème} adjoint

Mme CAIL Marie-Béatrice, 6^{ème} adjointe

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Ce document a été distribué aux membres du Conseil Municipal.

FIN DE LA SEANCE : 20h20